



20/09/2021

Atelier 1

« Environnement, cadre de vie et insertion urbaine »

Salle Fernand Pelloutier, Montpellier

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Présentation de l'atelier

Durée : 18h - 21h, salle Fernand PELLOUTIER, Montpellier

- **Intervenants :**
- Sophie GIRAUD, CNDP, garante du projet
- Jean-Pierre MASSINES, MHSC, Directeur projet stade Louis-Nicollin
- Nicolas LAVENU, SERM/SA3M, Responsable de secteur Service Métropole et Développement
- Nicolas ZUMBIEHL, Chef du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 3M)
- Damien CAREL, Bureau d'études INGEROP en charge de l'étude d'impact du projet de stade
- Gilles SAUVAGE, Bureau d'études SCE en charge des études acoustique, air et santé

14 participants

Accueil et animation : cabinet Institutions & Projets

Kevin DESSAGNE, animateur

Présente le fonctionnement de l'atelier dans le cadre de la concertation, les différents intervenants et l'ordre du jour.

Sophie GIRAUD, CNDP, garante du projet

Rappelle que le rôle de la CNDP est de veiller au bon déroulement démocratique de la concertation, et au respect de la loi et des textes réglementaires.

Elle précise que le principe de la concertation est de recueillir les avis et problématiques des citoyens afin que le maître d'ouvrage en prenne bonne note dans la conduite son projet.

Partie 1 - Le projet de stade, les procédures et le cadre réglementaire : où en sommes-nous ?

*Jean-Pierre MASSINES, MHSC, Directeur projet stade Louis-Nicollin, et Nicolas LAVENU, SERM/SA3M, Responsable de secteur Service Métropole et Développement présentent les **slides 7 à 11**.*

Participant 1

Souhaite savoir si le lieu d'implantation fait partie de la concertation ou si le choix de Pérols est définitif.

Sophie GIRAUD, CNDP, garante du projet

Indique que le principe d'une concertation préalable est qu'aucune donnée du projet n'est définitive : il n'y a pas d'acte juridique ou administratif qui engage le projet, malgré les volontés politiques affichées. Aujourd'hui le projet n'est pas engagé, le lieu d'implantation est bien un sujet présent dans la concertation.

Elle précise que toutes les contributions seront prises en compte par le maître d'ouvrage et que cela viendra nourrir le projet.

Participant 1

Rebondit sur la réponse de Sophie Giraud, en demandant pourquoi les médias présentent le site d'implantation à Pérols comme définitif, alors que les habitants n'ont pas été concertés. Il est opposé au choix du site et s'interroge sur l'intérêt d'une telle concertation.

Kevin DESSAGNE, animateur

Souligne que les ateliers sont bien un lieu de discussion, que toutes les questions peuvent être posées et débattues.

Concernant les médias, il indique qu'ils sont allés plus vite que le droit en la matière.

Jean-Pierre MASSINES, MHSC, Directeur projet stade Louis-Nicollin

Pense que le Club ne doit pas être comptable de la façon dont les médias ont traité l'information. Il affirme sa volonté de mettre en œuvre ce projet qui correspond à un réel besoin, tout en ne sachant pas si le stade se fera.

Il entend le souhait du participant de modifier le lieu d'implantation et confirme que c'est le bon endroit pour le dire.

Participant 1

Ajoute qu'il n'est pas opposé au projet de nouveau stade, que c'est le lieu d'implantation qui ne lui convient pas, car il le juge trop dangereux pour l'environnement.

Kevin DESSAGNE, animateur

Explique que le choix de lieu d'implantation a été fait après discussions entre la Métropole et le Club.

Christian ASSAF, Montpellier Méditerranée Métropole, Vice-Président délégué aux Politiques sportives

Ajoute que la question est légitime. Concernant la presse, il souligne que des articles plus anciens, datant de la campagne municipale, expliquaient que Michaël Delafosse ne souhaitait pas faire le stade à Cambacérès. Il réaffirme qu'il s'agit là d'une position politique mais argumentée et qu'elle est transparente.

Participant 2, habitant de Pérols

Estime la concertation relativement intéressante, avec de nombreux évènements. Il constate que les objections ne portent que rarement sur le projet de stade en lui-même, mais qu'elles portent surtout sur son lieu d'implantation et ses conditions d'accès.

Kevin DESSAGNE, animateur

Confirme que c'est le but de l'atelier aujourd'hui que de discuter de l'environnement et du projet urbain d'Ode à la mer, et donc du stade.

Sophie GIRAUD, CNDP, garante du projet

Souligne que même si la maîtrise d'ouvrage est portée par le MHSC, la CNDP a demandé le co-portage de la concertation par la SA3M en temps qu'aménageur du site d'Ode à la Mer afin de prendre en compte la politique d'aménagement de la zone.

Elle confirme ensuite que le Club et la SA3M répondront aux contributions faites sur le projet dans le cadre de cette concertation.

Participant 3

Note que le projet urbain prévoit un changement important dans les habitudes (marche à pieds, etc.), ce qui implique les habitants ; dès lors, il se demande pourquoi la décision d'implanter le stade à Pérols a été prise par M. Nicollin et M. Delafosse, sans consulter les Péroliens.

Partie 2 - Les enjeux du projet en interface avec l'opération d'aménagement Ode à la Mer

*Nicolas LAVENU, SERM/SA3M, Responsable de secteur Service Métropole et Développement présente les **slides 13 à 17**.*

Jean-Pierre RICO, maire de Pérols

Explique qu'en 2004-2006, l'objectif concerté était de confier à l'aménageur la requalification de la zone pour dynamiser l'économiser créer du logement. Il confirme que le projet actuel Ode à la Mer suit la logique initiale de l'aménagement, avec la construction de logements et le maintien de l'économie et de l'emploi.

Participant 4

Ne remet pas en cause le principe de la concertation.

Selon lui, le projet de stade constitue une véritable menace. Il constate aujourd'hui une augmentation anormale du taux de salinité du Nègue-Cats due en partie à la pollution et aux conditions climatiques. Il estime qu'il s'agit d'un problème qui émerge dans la société, dû à l'imperméabilisation des sols mettant à mal les nappes phréatiques. Il a constaté l'impact de la modification géologique d'environnement avec la construction de la Grande-Motte.

Selon lui, le futur stade va modifier l'ensemble de l'écosystème ; il informe qu'il a demandé aux services de l'État le passage en commission de sécurité.

Partie 3 - Les enjeux hydrauliques et les dispositions prévues

Nicolas ZUMBIEHL, Chef du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 3M)

*présente les **slides 19 à 26.***

Participant 4

Est conscient que l'augmentation du taux de salinité est causée par le non-entretien de l'étang. Il regrette l'absence de volonté politique dans la mise en place de moyens pour y remédier. Il estime que le risque de diminution du peu d'eau douce dans l'étang va être encore aggravée si le projet de stade se réalise. Il déplore par ailleurs l'absence d'oiseaux à l'ouverture de la chasse.

Il poursuit en rappelant que le Fenouillet est une zone humide.

Nicolas ZUMBIEHL, Chef du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 3M)

Suite aux sollicitations régulières du maire de Pérols, il indique qu'un plan de gestion à l'échelle du bassin versant de Nègue Cats va être mis en place pour gérer les problèmes de pollution et de déchets qui altèrent le milieu aquatique et la qualité de l'eau.

Il explique ensuite que l'objectif est que l'étang des salins étant l'étang terminal, puisse être géré de manière plus fine pour retenir un maximum d'eau douce lors des épisodes climatiques. Il ajoute que la martellière, faisant maintenant partie de la Métropole, fera elle aussi partie du plan de gestion.

Il poursuit en précisant que le schéma directeur hydraulique d'ensemble qui a permis de définir l'intégralité des aménagements a été réalisé par la Métropole. En revanche, les études qui ont servi au PPRI de Pérols ont été commanditées par les services de l'État ; ces derniers ont repris le même bureau d'études avec les mêmes modèles puisqu'ils avaient été vérifiés suite à la crue de 2014.

Participant 5

Déclare avoir demandé, avec plusieurs associations, une étude globale du bassin Lez/Mosson et regrette qu'elle n'ait jamais été produite. À sa connaissance, la seule étude qui a été faite date de 2007 et ne va pas jusqu'à la mer. Concernant le coût, il explique que, selon le préfet de l'Hérault, les inondations coûtent en moyenne 31 millions d'euros par an.

Il ajoute que le dérèglement climatique va favoriser les risques de ruissèlements des zones urbanisées et de submersion marine des communes littorales ; la tendance est donc à l'aggravation du risque inondation.

Selon lui, le préfet note également que la progression de l'artificialisation des sols en Occitanie correspond à celle des nouveaux habitants.

Il demande enfin plus de détails sur les études afin d'en juger la valeur.

Nicolas ZUMBIEHL, Chef du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 3M)

Précise que le bureau d'études, de renommée internationale, sollicité par les services de l'État, a réalisé les études en utilisant le modèle le plus performant sur le marché.

Concernant l'étude globale du Lez, dans le cadre des aménagements de protection contre les inondations de la basse rive du Lez et la protection de Lattes, les études hydrauliques ont été réalisées sur le Lez jusqu'à la mer en prenant en compte

l'intégralité des étangs puisque les étangs se remplissent par les crues du Lez avant de déborder et d'arriver à Palavas.

Dans le cadre d'études complémentaires, il précise qu'une étude globale, avec différents scénarios, a été réalisée de Frontignan à l'Etang de l'Or afin de bien comprendre le fonctionnement hydraulique des étangs.

Concernant les dommages, il admet qu'avec l'accroissement de la population mondiale, les aléas climatiques s'accroissent et par conséquent les dommages sont de plus en plus prégnants. Par contre le schéma directeur hydraulique du Nègue-Cats et les aménagements réalisés notamment sur le quartier Cambacérès ont déjà eu permis d'éviter 18 millions d'euros de dommages par rapport à l'épisode de 2014 et de protéger près de 1200 emplois.

Au sujet de l'augmentation du risque inondation, il précise que cela fait partie de la politique publique de la Métropole, et que ces éléments sont intégrés à travers le SCoT et le PLUi afin d'identifier les zones en question, d'améliorer leur connaissance jusqu'à des crues exceptionnelles et d'y interdire à terme tous les locaux urbains. Ces éléments sont intégrés dans tous les projets.

Jean-Pierre RICO, maire de Pérols et conseiller métropolitain

Souligne qu'à la suite des inondations de 2014, il a demandé à l'État de réviser le PPRI de Pérols, ne souhaitant plus que des permis de construire puissent être délivrés sur des zones dangereuses. Cette révision a été effectuée à la parcelle près, avec une exactitude quasi-absolue. Les risques de débordement des cours fluviaux et de submersion marine ont été pris sur des hypothèses centennales.

Ainsi à Pérols, grâce à ce dispositif, les constructions sont interdites en zone rouge du PPRI, et il n'y a pas d'installation de logements complémentaires en zones orange, jaunes et vertes.

Participant 4

Souligne que les crues centennales se produisent plus souvent que tous les 100 ans.

Partie 4 - Les enjeux écologiques et les dispositions prévues

*Damien CAREL, Bureau d'études INGEROP en charge de l'étude d'impact du projet de stade présente les **slides 28 à 33**.*

Pas de questions ou remarques sur la présentation de Damien CAREL

Partie 5 - Les enjeux pour le cadre de vie et les dispositions prévues

*Gilles SAUVAGE, Bureau d'études SCE en charge des études acoustique, air et santé présente les **slides 34 à 39**.*

Participant 5

Le plus catastrophique selon lui, ce sont les nuisances sonores et les nuisances sur la qualité de l'air et de l'eau via le ruissellement.

Il explique que toutes les pollutions de la métropole sont dirigées vers le sud de Montpellier et la mer.

Il liste ensuite les nuisances actuelles que connaît Lattes : la décharge du Thôt à l'ouest de Lattes de 56 ha, la station d'épuration Maera qui a coûté 150 millions d'euros « pour polluer la Méditerranée en permanence et le Lez lorsqu'il pleut » en projet d'extension, Carrefour et Auchan avec un taux de fréquentation très important, doublement de l'autoroute au nord, la LGV...

Il redoute que le projet stade n'aggrave encore l'engorgement de Lattes : 20 000 spectateurs par match, 8 000 logements soit 24 000 nouveaux habitants.

Il revient ensuite sur les questions d'inondation, en indiquant que les surfaces bâties amènent davantage d'eau que la déviation de la Lironde. Ainsi, selon lui, Lattes a le même niveau d'inondation que celui de la fin des années 1980.

Kevin DESSAGNE, animateur

Renvoie à l'atelier du 20/09 pour traiter des questions d'accessibilité.

Nicolas ZUMBIEHL, Chef du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 3M)

Concernant le niveau de protection du chenal de protection de la Lironde, il souligne que l'ouvrage a été dimensionné et vérifié par l'inspection générale de l'environnement qui a fait par la suite l'objet d'une confirmation de saisie par tous les experts en hydrologie et piloté par les services d'appui du Schapi. Il estime qu'on peut difficilement faire mieux en termes de garanties. Aujourd'hui les ouvrages sont plus que robustes et le schéma de la Lironde comme des rives du Lez sont suffisamment dimensionnés pour faire façade à des crues majeures. Il conclut en affirmant que la commune de Lattes est bien plus en sécurité que dans les années 1980.

Participant 5

Remet en doute les propos tenus par M. Zumbiehl. Il déplore que l'étude menée ne parte pas de la source du Lez jusqu'à la mer. Il souligne que les spécialistes ne sont pas d'accord entre eux, c'est pourquoi la finalité n'est pas conclusive.

Nicolas ZUMBIEHL, Chef du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 3M)

Précise que la finalité de l'étude était de requalifier la crue d'occurrence centennale du Lez à Lattes dans le cadre de la réalisation du PPRI.

Il ajoute que dans les années 70-80, le débit du Lez était de 600 m³ / seconde et qu'aujourd'hui les ouvrages fonctionnent avec un débit du Lez jusqu'à 1500m³ au niveau de Lattes.

Participant 5

S'étonne de ce chiffre de 1500m³ alors que 500 m³ ne passent pas à l'hôtel de Région.

Nicolas ZUMBIEHL, Chef du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 3M)
Précise que l'objectif des modélisations jusqu'à 1500 m³ était de vérifier si les ouvrages dysfonctionnaient et si les digues de Lattes étaient mises en danger.

Participant 5

Pointe le risque d'inondation « très important » à partir d'un débit de 800 m³.
Il regrette que le bassin de rétention Richter ait été remplacé par la faculté de Sc. Economiques qu'il considère comme un « accélérateur de crue ».

Nicolas ZUMBIEHL, Chef du service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Direction de l'Eau et de l'Assainissement – 3M)
Renvoie sur le PPRi du Lez qui montre bien la protection de Lattes centre face à des crues centennales de 1900 m³/sec.

Brice BOUAKIRA

Concernant la pollution sonore et la pollution de l'air, il demande si l'évolution vers des circulations avec des moteurs électriques et l'augmentation des déplacements à vélo ont bien été prises en compte dans les études et les modèles.

Gilles SAUVAGE, Bureau d'études SCE en charge des études acoustique, air et santé

Indique qu'il y a bien 2 phénomènes à prendre en compte :

- l'évolution du parc roulant : en 2021, moins de 5% des véhicules sont électriques actuellement, mais cela a tendance effectivement à se développer
- l'augmentation du nombre d'habitants de la métropole, et, de fait, du nombre de véhicules en circulation.

Il ajoute que si les signaux d'évolution sont encourageants, il convient néanmoins d'envisager des mesures pour accompagner cette évolution : transports collectifs BHNS ou bus à hydrogène,

Concernant le projet de stade, l'enjeu est selon lui de favoriser l'utilisation des transports en commun, le rabattement sur des parkings pas ou peu utilisés, la mise en place d'un système de navettes etc.

A une échelle plus macro, l'enjeu est de continuer à accueillir de nouveaux habitants avec une offre de transports ouverte ; les transports gratuits en sont un bon exemple.

Participant 4

Indique qu'il y a une zone de sensibilité archéologique à environ 200 m du futur stade avec une nécropole identifiée en 1990.

Nicolas LAVENU, SERM/SA3M, Responsable de secteur Service Métropole et Développement

Rappelle qu'il y avait un projet de centre commercial sur le site, ayant obtenu une autorisation de construire.

Il ajoute que tous les éléments (comme le trafic, le bruit, l'archéologie, la sensibilité environnementale, l'hydraulique...) font l'objet d'une attention particulière même si ces enjeux ne sont pas nouveaux pour la SA3M dans la mesure où elle travaillait depuis 2003 sur la zone avec le projet de centre commercial abandonné depuis. Il

s'agit maintenant de prendre en compte la décision politique d'implanter le stade sur le site d'Ode à la Mer.

Jean-Pierre MASSINES, MHSC, Directeur projet stade Louis-Nicollin

Estime que le travail préalable au choix du site d'Ode à la mer a été fait sérieusement. Le Club s'est attaché à voir si cette zone pouvait correspondre à son projet ; dans cette optique, il a mandaté différents cabinets et acteurs économiques majeurs qui ont confirmé la validité de ce choix par rapport au projet du Club. Il souligne ensuite que le Club a déjà consacré beaucoup d'argent au projet dans un contexte sensible puis ajoute que le futur stade, privé, allait augmenter de manière considérable la contribution en termes d'impôts à destination de la Métropole, alors qu'à La Paillade, le MHSC, locataire, ne paye pas d'impôt et ne finance l'entretien qu'à hauteur de son temps d'occupation du stade, la majeure partie des frais et de l'entretien sont à la charge de la Métropole, propriétaire du stade de la Mosson. Ainsi, avec le projet de stade Louis-Nicollin, le Club et le Groupe prennent un risque financier majeur, mais jouent encore davantage leur rôle social, économique et citoyen.

Participant 5

Estime que les arguments en faveur d'un nouveau stade sont bons, mais que le lieu choisi est lui catastrophique.

Kevin DESSAGNE, animateur

Clôt la réunion en présentant le dispositif de concertation et d'expression mis à disposition.

En noir, les avis et questions des participants

En gris, les réponses des intervenants.